



CODE D'ÉTHIQUE

Référence : SP-MT-N00, Révision C

Date : 21/02/2024



MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers collègues,

Novares s'engage à mener à bien ses activités en appliquant les principes les plus stricts en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité. Notre Code d'Éthique reflète une volonté profonde de notre entreprise : répondre le mieux possible aux attentes de nos clients en respectant ces principes et en protégeant l'intégrité de nos employés sur tous les sites du Groupe. En tant que membres de Novares, notre responsabilité va au-delà du simple respect des obligations légales. En tant qu'ambassadeur de la marque Novares, chacun d'entre nous se doit d'appliquer les politiques de l'entreprise et de mettre en pratique notre éthique professionnelle au quotidien. Ce Code d'Éthique peut être vu comme le prolongement de nos cinq valeurs fondamentales, piliers de notre réussite à long terme : la persévérance, l'entrepreneuriat, la performance, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe. Face à une situation difficile, il faut toujours se demander quelle est la meilleure chose à faire. Ce Code d'Éthique a été élaboré pour vous aider à répondre à cette question dans différentes circonstances.

À mesure que notre entreprise se développe et s'implante à travers le monde, nous devons veiller à agir avec intégrité et respect pour les individus et l'environnement. Le Code d'Éthique couvre les grands thèmes suivants : respect des droits fondamentaux, développement durable, intégrité dans les relations d'affaires, règles de comportement personnel et professionnel.

Ce Code a pour but de vous aider à agir selon les principes d'éthique professionnelle définis par l'entreprise. Il est essentiel que vous compreniez et respectiez ces directives, afin de ne pas vous trouver dans des situations qui mettraient en péril l'intégrité de Novares. Ces directives abordent une grande variété de sujets, l'idée étant de fournir aux employés des principes leur permettant de prendre de bonnes décisions. Lorsque nous prenons le temps de faire ce qui est juste, nous faisons preuve d'intégrité. C'est ainsi que notre entreprise devient plus forte et que notre Groupe construit peu à peu sa réputation de marque digne de confiance. Je vous remercie de l'attention que vous porterez au contenu de ce Code, et je vous invite à prendre avec moi l'engagement de le respecter dans toutes nos activités en tant qu'employés de Novares. En appliquant ce code et ses principes dans vos relations avec vos collaborateurs et nos principaux interlocuteurs, vous garantirez la pérennisation de notre réussite.

Pierre Boulet
Directeur Général

CODE D'ETHIQUE DE NOVARES

Pourquoi ce Code d'Ethique ?

Le Groupe Novares souhaite affirmer son engagement à promouvoir des valeurs basées sur la confiance et le respect vis-à-vis de ses employés, clients, fournisseurs, partenaires et actionnaires. En particulier, il s'engage à :

- ◆ Entretien des relations basées sur la confiance et le respect mutuels, dans un environnement professionnel où aucune forme de discrimination ou de harcèlement n'est tolérée.
- ◆ Favoriser une ambiance de travail qui stimule l'efficacité économique du Groupe, mais aussi le progrès social et l'épanouissement personnel de chacun. Effort permanent et coopération sont les maîtres mots pour permettre au Groupe de continuer à contribuer aux progrès sociaux.
- ◆ Développer son activité dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où il est implanté en s'appuyant sur les directives définies dans ce Code d'Ethique et d'autres règles et procédures internes.

Ce Code d'Ethique a été élaboré sur la base des normes internationales et des réglementations pertinentes. Il est conçu pour aider les employés et le management à adopter la bonne attitude, et à prendre les bonnes décisions en toutes circonstances. Il est l'un des éléments constitutifs de la gouvernance de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe Novares, qui a été établie pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

À qui s'applique ce Code d'Ethique ?

Ce Code d'Ethique s'applique à TOUS les employés de Novares, indépendamment de leur relation contractuelle ou du type de contrat de travail, aux sous-traitants, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées à Novares, sur leur lieu de travail ou sur les sites des partenaires commerciaux, des fournisseurs et des clients.

Chaque employé du Groupe Novares doit se comporter avec intégrité et se conformer aux lois applicables et au présent Code d'Ethique. Les employés ne sont pas autorisés à conclure des accords, signer des documents juridiques ou prendre des dispositions qui contreviendraient au présent Code. Ils ont également le devoir de contribuer à éviter que quelqu'un n'agisse de manière incorrecte ou en écart avec les principes d'intégrité.

Une mauvaise conduite ou le non-respect des principes du Code d'Ethique peut donner lieu à des mesures disciplinaires qui seront déterminées au cas par cas. De même, le Groupe Novares se réserve le droit d'adopter les mesures qu'il juge appropriées à l'encontre des partenaires commerciaux qui enfreignent cette politique.

Comment l'utiliser ?

Le Code d'Éthique de Novares décrit les principes qui distinguent ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas et engage tous les employés à signaler les comportements ou les sollicitations qui ne sont pas conformes à ce code.

Le respect de ces valeurs contribue à la réputation du Groupe Novares, à son image de marque, à son attractivité et à sa performance. Il est du devoir de tous les employés, cadres et directeurs du Groupe Novares de communiquer toute allégation de violation, infraction ou acte contraire à la loi ou au règlement intérieur dont ils pourraient avoir connaissance. Chaque manager se doit d'être exemplaire et d'encourager son équipe à agir de manière éthique et responsable.

Le Code d'Éthique est complété par un ensemble de documents présentés en annexe.

Il convient de noter que les principes présentés dans ce Code sont également utilisés comme critères de sélection des fournisseurs, qui doivent s'engager formellement à les respecter. Le respect de cet engagement peut être évalué par une tierce partie.

Que faire face à des situations non conformes à ce Code d'Éthique ?

Si un/une employé n'est pas sûr de ce qu'il/elle doit faire ou de l'attitude à adopter dans une situation donnée, il doit consulter sa hiérarchie ou le département des Ressources Humaines afin de déterminer si la situation constitue une violation du code et signaler les faits le cas échéant.

Si un/une employé a connaissance d'une situation difficile ou d'un comportement « non conforme », il doit signaler les faits à sa hiérarchie, au département des Ressources Humaines ou les déposer dans le système d'alerte conçu à cet effet.

Ce système d'alerte interne et externe a été mis en place par le Groupe Novares afin de promouvoir et d'encourager la culture du signalement des violations en tant que mécanisme de prévention et de détection des menaces pour l'entreprise et l'intérêt public. Il est accessible en suivant ce lien :

<https://web.powerapps.com/webplayer/app?appId=%2fproviders%2fMicrosoft.PowerApps%2fapps%2f681f2978-b103-4bbc-8db2-26af5e6e8289>

Le Groupe Novares garantit la confidentialité des données partagées par le biais de ce système de dénonciation et ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, communique des faits susceptibles de constituer une violation du présent Code d'Éthique

Table des matières

MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CODE D'ETHIQUE DE NOVARES

I. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	7
II. DROITS FONDAMENTAUX ET ÉGALITÉ DES CHANCES.....	8
1. Travail des enfants	8
2. Non-discrimination et harcèlement.....	8
3. Heures de travail.....	8
4. Travail forcé, esclavage moderne et traite des êtres humains.....	9
5. Recrutement éthique	9
6. Salaires équitables et rémunération.....	9
7. Liberté d'association et négociation collective	9
8. Diversité, équité et inclusion.....	9
9. Droits des communautés vulnérables et droits fonciers	10
10. Forces de sécurité privées ou publiques	10
III. L'ENVIRONNEMENT	11
1. Atténuation du changement climatique	11
2. Gestion de l'énergie	11
3. Gestion de l'eau	11
4. Pollution de l'air, du sol et pollution sonore.....	11
5. Utilisation des ressources naturelles et économie circulaire.....	12
6. Biodiversité, déforestation et bien-être des animaux.....	12
IV. SANTÉ ET SÉCURITÉ	13
1. Sur le lieu de travail.....	13
2. Substances dangereuses	13
3. Hors du lieu de travail.....	13
V. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES	15
1. Intégrité	15
2. Contributions politiques	15
3. Prévenir la corruption et le trafic d'influence	15
4. Lutte contre le blanchiment de capitaux	16
5. Responsabilité financière et non financière, exactitude des comptes.....	16
6. Relations avec les clients, les prestataires de services et les fournisseurs.....	16
7. Conflits d'intérêts et loyauté.....	17
8. Concurrence loyale	17
9. Contrôle des importations/exportations et sanctions économiques.....	18
10. Gestion responsable des matériaux et des minéraux.....	18
11. Gestion des produits chimiques.....	19
VI. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION	20
1. Confidentialité des données	20
2. Communication et image.....	21
ANNEXE - RÉFÉRENCES	22

I. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe Novares s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où il conduit ses activités. Ce Code d'Éthique adopte les Objectifs de Développement Durable 2030 des Nations Unies comme cadre pour ses actions en faveur d'un avenir plus durable.

De plus, le Groupe Novares adhère aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et aux dix principes de l'initiative Global Compact, aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Elle attend de ses employés qu'ils/elles agissent conformément aux principes de ces conventions, même dans les pays qui ne les ont pas ratifiées. Novares s'engage également à prévenir, identifier et éliminer toute activité illégale dans le cadre de ses responsabilités, que ce soit en son nom, pour son compte ou à son bénéfice, et ce, par tout représentant légal, administrateur de fait ou de droit, ou employé.

II. DROITS FONDAMENTAUX ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Groupe Novares s'engage à respecter les droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail dans tous les pays où il est présent, y compris dans les régions où la protection des droits de l'Homme peut être insuffisante.

En particulier, le Groupe s'engage à :

- Ne pas avoir recours au travail illégal tel que défini par les règles des pays dans lesquels il intervient.
- Eviter et signaler toute participation à des activités commerciales, économiques ou industrielles qui portent atteinte aux droits susmentionnés et s'abstenir de violer les droits de l'homme de tiers.
- A faire preuve de diligence raisonnable afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les effets négatifs prévus sur les droits de l'homme découlant des activités de leur propre entreprise ou de celles qui sont directement ou indirectement liées à leur chaîne d'approvisionnement.

1. Travail des enfants

Le Groupe Novares respecte les lois et réglementations relatives au travail des enfants et, dans tous les cas :

- S'engage à ne pas employer d'enfants de moins de 16 ans.
- Respecte les dispositions de la Convention n° 138 de l'Organisation internationale du travail portant sur l'emploi des enfants âgés de 15 à 18 ans.
- S'engage à démontrer cette conformité par la mise en œuvre de politiques, de procédures et d'une formation appropriée des ressources humaines et de la direction.
- Veille à ce que les mineurs, tels que définis par la législation locale, n'exercent pas d'activités susceptibles de mettre en danger leur sécurité et leur santé physique et mentale.

2. Non-discrimination et harcèlement

Le Groupe Novares s'engage à établir et à appliquer des politiques qui assurent l'égalité de traitement et d'opportunités pour ses employés, sans discrimination directe ou indirecte fondée sur l'âge, le sexe, la race, la couleur de peau, la nationalité, l'origine, la langue, les convictions religieuses, l'état de santé, les activités syndicales, les opinions politiques, l'origine ou toute autre condition ou circonstance personnelle et/ou sociale. Cela s'applique à tous les processus concernés, y compris le recrutement, la formation ou la gestion du développement professionnel.

En particulier, le Groupe Novares assure l'égalité des chances en matière d'emploi, notamment pour les femmes, s'engage à respecter le principe "à travail égal, salaire égal" et s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions de chaque pays en matière de protection des femmes enceintes.

Le Groupe Novares s'engage à fournir à tous ses employés un environnement de travail inclusif, exempt de toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique ou les abus verbaux.

Le Groupe Novares respecte les lois et réglementations nationales relatives à l'emploi des personnes handicapées et s'engage à réaliser les adaptations nécessaires aux postes concernés pour garantir de bonnes conditions de travail. Aucun employé ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une discrimination pour avoir témoigné de bonne foi au sujet de l'un des actes énumérés ci-dessus ou pour l'avoir signalé.

3. Heures de travail

Le Groupe Novares respecte les lois et les conventions collectives applicables en matière de temps de travail, d'heures supplémentaires, de temps de pause et de jours de congé périodiques dans les pays où il opère. En l'absence de réglementation locale pertinente il se conforme aux normes de l'OIT sur le temps de travail.

4. Travail forcé, esclavage moderne et traite des êtres humains

Le Groupe Novares s'engage fermement à ne recourir à aucune forme de travail forcé, servile ou obligatoire, y compris la traite des êtres humains. Par conséquent, il met en œuvre toutes les politiques et procédures de contrôle appropriées pour garantir le respect des lois et du cadre de l'OIT sur le travail forcé dans les pays où il opère.

5. Recrutement éthique

Le Groupe Novares met en avant l'éthique, l'intégrité et la transparence dans ses processus de recrutement, de promotion et de sélection conformément aux lois des pays où il opère.

Il s'assure que les travailleurs comprennent leurs droits et reçoivent un contrat écrit ou une notification d'emploi au moment de leur embauche, dans une langue qu'ils comprennent bien, énonçant de manière claire et véridique leurs droits et responsabilités. Le Groupe Novares s'engage à ne pas tromper ou escroquer les travailleurs potentiels sur la nature du travail, à ne pas demander aux travailleurs de payer des frais de recrutement, et/ou à ne pas confisquer, détruire, dissimuler et/ou refuser l'accès aux passeports des travailleurs et aux autres documents d'identité délivrés par le gouvernement. Il veille également à ce que les travailleurs recrutés par des tiers n'aient pas à payer de frais ou de commissions liés au processus de recrutement et/ou d'emploi.

6. Salaires équitables et rémunération

Le Groupe Novares respecte les lois relatives aux salaires dans les pays où il opère. Il veille à ce que les salaires soient basés sur les responsabilités et les performances professionnelles, indépendamment de l'âge, du sexe et de l'origine, et à ce qu'ils respectent un niveau de vie minimum. Il s'engage également à faire en sorte que ses employés bénéficient des avantages légaux applicables.

7. Liberté d'association et négociation collective

Le Groupe Novares reconnaît la représentation des travailleurs par le biais d'organisations spécifiques prévues par les lois et règlements en vigueur dans chaque pays. Novares entend développer un dialogue social responsable. À cette fin, le Groupe tient ses employés, ou leurs représentants, informés de ses activités en temps utile et, en tout état de cause, dans le respect des lois et réglementations applicables en matière d'information et de consultation des employés.

Le Groupe Novares reconnaît les syndicats et les droits des employés à s'associer librement, à créer ou à adhérer à des organisations syndicales de leur choix et à organiser la représentation du personnel conformément aux lois et réglementations en vigueur dans chaque pays où il opère. Il veille également à ce que les représentants des employés ne fassent pas l'objet de discrimination, de crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Le Groupe Novares encourage les employés et les cadres à s'exprimer librement afin d'améliorer leur environnement de travail et leurs pratiques de gestion.

8. Diversité, équité et inclusion

Le Groupe Novares estime que la diversité est un atout. C'est pourquoi il promeut une culture inclusive où chacun peut contribuer pleinement et atteindre son plein potentiel. Il encourage activement la diversité au sein de l'organisation et dans la gestion des ressources humaines, à tous les échelons, y compris au sein de sa direction générale.

Pour le Groupe Novares, l'évolution professionnelle et la mobilité interne de ses salariés constituent une priorité. Le Groupe favorise l'implication du personnel par la formation et l'acquisition de compétences, la responsabilité et l'autonomie ainsi que la perspective

d'évolution de carrière. Il encourage donc chaque employé à être acteur de son évolution professionnelle et veille au strict respect de l'égalité des chances en matière de promotion et de mobilité professionnelle. Le Groupe Novares s'efforce de donner à tous ses employés l'accès à la formation dont ils ont besoin pour accomplir correctement leur travail, tout au long de leur carrière et indépendamment de leur localisation mondiale, de leur âge, de leur sexe ou de leur fonction. Il vise également à préserver les connaissances, à faciliter leur diffusion auprès des autres employés de l'entreprise et à les rendre disponibles par le biais de systèmes de gestion des connaissances.

9. Droits des communautés vulnérables et droits fonciers

Le Groupe Novares reconnaît les droits des communautés vulnérables, y compris les peuples indigènes, les minorités ethniques et les travailleurs migrants. Il s'engage à agir de façon socialement responsable envers ces groupes, en respectant les cultures et traditions locales des pays où il est actif. En outre, Novares prend l'engagement de prévenir les expulsions forcées et de protéger les droits d'accès à la terre, aux forêts et aux ressources en eau, évitant leur privation lors de l'acquisition, du développement, ou de l'utilisation de ces ressources.

10. Forces de sécurité privées ou publiques

Le Groupe Novares s'engage à ne pas commander ou utiliser des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger l'entreprise d'une manière qui pourrait entraîner des violations des droits de l'Homme.

III. L'ENVIRONNEMENT

Le respect et l'amélioration constante de la protection de l'environnement sont des priorités pour Novares.

Le Groupe Novares se préoccupe de la protection de l'environnement et vise à réduire la consommation de matières premières et d'énergie, à optimiser les ressources naturelles et à réduire les déchets lors de la conception, du développement, de la production, de la livraison, de l'utilisation et du recyclage de ses produits. Novares ne fabriquera ni ne vendra aucun produit présentant un risque inacceptable pour la santé ou l'environnement.

Le Groupe Novares respecte les lois environnementales des pays où il opère et applique la norme ISO 14001 dans tous ses sites de production pour une gestion efficace des impacts environnementaux.

Elle s'engage également à innover, à promouvoir des solutions technologiques et à réduire l'impact environnemental de ses activités et de ses produits afin de contribuer à l'avenir durable de l'industrie automobile.

1. Atténuation du changement climatique

Dans le cadre de sa contribution à l'atténuation du changement climatique et aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015, le Groupe Novares s'engage à définir et à mettre en œuvre une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses propres opérations, mais aussi aux activités en amont et en aval.

Il s'engage à évaluer chaque année ses émissions de gaz à effet de serre, conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques, et à les déclarer dans le cadre de l'initiative Carbon Disclosure Project (CDP).

2. Gestion de l'énergie

Le Groupe Novares s'engage à réduire sa consommation d'énergie au travers d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique, et à remplacer progressivement les combustibles fossiles par des énergies renouvelables dans le cadre de ses activités. Il déploie également la norme ISO 50001 pour une gestion optimisée de l'énergie sur ses principaux sites de production.

3. Gestion de l'eau

Le Groupe Novares s'engage à préserver les ressources en eau en évaluant, réduisant la consommation et réutilisant l'eau en circuit fermé dans le cadre de ses activités, en particulier dans les régions où l'eau est rare. Il veille à ce que les eaux usées soient traitées de manière responsable, conformément aux réglementations locales.

Il s'engage également à prévenir les conséquences potentielles des inondations dues au ruissellement des eaux de pluie.

4. Pollution de l'air, du sol et pollution sonore

Le Groupe Novares s'engage à contrôler, divulguer et, dans la mesure du possible, éliminer les émissions contribuant à la pollution de l'air, conformément aux lois des pays dans lesquels il opère s'engage à déployer un plan de gestion des émissions atmosphériques qui respecte ou dépasse les exigences réglementaires, et à évaluer les impacts cumulés des sources de pollution si nécessaire.

Il s'engage également à surveiller et à contrôler l'impact de ses activités de production sur la qualité des sols afin de prévenir l'érosion, la dégradation des nutriments, l'affaissement et la contamination, ainsi que sur les niveaux de bruit industriel afin d'éviter la pollution sonore.

5. Utilisation des ressources naturelles et économie circulaire

Le Groupe Novares reconnaît que les ressources naturelles doivent être utilisées avec précaution afin d'éviter leur raréfaction et d'assurer un développement durable.

Il évalue l'impact environnemental de ses produits à l'aide d'outils d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et contribue à le réduire en introduisant des matériaux recyclés et/ou renouvelables et en facilitant la réutilisation ou le recyclage.

Dans le domaine de la production industrielle, le Groupe Novares fixe des objectifs de réduction des déchets et établit une hiérarchie de gestion dans l'ordre de priorité suivant : prévention, réduction, réutilisation, récupération et recyclage. Il s'engage à traiter et à éliminer en toute sécurité tous les types de déchets et de substances dangereuses générés, ainsi qu'à promouvoir la réduction des emballages à usage unique, conformément aux réglementations locales.

6. Biodiversité, déforestation et bien-être des animaux

Le Groupe Novares reconnaît la nécessité de protéger les écosystèmes et d'éviter la déforestation et la conversion des terres, conformément aux réglementations locales. Il respecte également les cinq droits des animaux formalisés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en matière de bien-être animal.

IV. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Groupe Novares accorde une grande importance à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et vise à atteindre l'objectif de zéro accident. Il s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sain et sûr pour ses employés et ses sous-traitants afin de limiter les risques d'accident ou de maladie professionnelle, en conformité avec les exigences légales locales et les normes industrielles.

Il vise également à obtenir la certification ISO 45001 pour la gestion des questions de santé et de sécurité dans tous ses sites de production.

1. Sur le lieu de travail

Le Groupe Novares s'engage à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à l'identification et à la prévention des risques en matière de santé et de sécurité, non seulement pour ses employés, mais aussi pour toute partie prenante susceptible d'être affectée. Ceci s'applique à ses sites mais aussi à son siège social, le cas échéant.

Tous les accidents du travail sont enregistrés et analysés à l'aide d'une approche de résolution des problèmes. Les mesures correctives sont regroupées au niveau du groupe et communiquées à tous les sites afin de minimiser les risques de récurrence.

Le Groupe Novares veille à ce que les employés et les parties prenantes concernées soient correctement informés et formés sur les questions de santé et de sécurité, conformément aux réglementations locales et aux pratiques de l'industrie. Il veille également à ce qu'ils disposent d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés pour faire face aux risques auditifs, mécaniques, thermiques/de décharge et chimiques.

En outre, chaque site dispose d'une équipe formée et régulièrement entraînée aux premiers secours, à l'intervention pour assurer la sécurité des employés en cas d'incident et à la lutte contre les incendies.

Le Groupe Novares promeut également des environnements et des pratiques sains afin d'accroître le bien-être des personnes, tant dans leur lieu de travail qu'en dehors. Il propose des postes de travail ergonomiques et une formation à la posture afin de prévenir les problèmes de santé, en particulier les troubles musculosquelettiques (TMS). Les employés ne sont jamais autorisés à travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues, quelle que soit la situation.

2. Substances dangereuses

Le Groupe Novares protège ses employés de tout produit acheté ou lié à la transformation qui pourrait mettre leur santé en danger. Il entend réduire la quantité de substances très préoccupantes ou mettre en œuvre des solutions collectives pour éviter tout contact avec les individus ou l'environnement.

Le Groupe Novares s'engage à éviter l'utilisation de produits toxiques. Dans les cas où il n'existe pas d'alternative viable, il s'engage à identifier et à gérer les produits chimiques dangereux afin de garantir leur manipulation, leur étiquetage, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage, leur transport et leur élimination en toute sécurité, conformément aux réglementations locales, ainsi qu'à réduire leur consommation grâce à l'optimisation des processus.

3. Hors du lieu de travail

Le Groupe Novares s'engage à assurer la sécurité de ses employés lors de leurs déplacements professionnels, conformément aux réglementations locales et aux pratiques de l'industrie. Il s'engage notamment à

- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de communication pour limiter les déplacements professionnels,
- Proposer des alternatives plus sûres au transport routier, comme les transports publics lorsque cela est possible,
- Faciliter le cas échéant l'accès à un logement pour un repos adéquat.

Dans le cas où ils sont amenés à conduire des véhicules dans le cadre de leur activité professionnelle, les employés doivent le faire de manière sûre et responsable, conformément aux lois applicables, et prendre les précautions nécessaires pour leur propre sécurité et celle des passagers.

V. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES

1. Intégrité

Le Groupe Novares s'engage à agir avec honnêteté et de façon digne de confiance, à fonder sa compétitivité sur la qualité de ses produits et services, à éviter les situations qui brouillent les responsabilités professionnelles et éthiques, à veiller à ce que tout paiement, dépense ou cadeau effectué par ou au nom de la société soit légal et à des fins légitimes, conformément aux lois internationales et nationales contre la corruption.

2. Contributions politiques

Le Groupe Novares ne finance ni ne fournit de services aux partis politiques, aux titulaires d'une fonction publique, aux candidats à une fonction publique, aux causes religieuses ou aux syndicats, même si de telles contributions sont autorisées par les lois applicables.

3. Prévenir la corruption et le trafic d'influence

Le Groupe Novares rejette toute forme de corruption, de fraude ou de pots-de-vin et applique un principe de tolérance zéro à l'égard des violations. Il se conforme aux lois anti-corruption dans les pays où il opère.

L'utilisation des fonds, services ou actifs du Groupe Novares pour des motifs illicites, non-autorisés, personnels ou illégitimes est strictement interdite. Nul ne peut obtenir du Groupe Novares un traitement préférentiel ou tout autre avantage illicite ou illégitime contre un paiement, une gratification ou tout autre avantage financier ou en nature. Réciproquement, aucune entité ni aucun individu ne peut recevoir une somme d'argent ou un avantage en nature qui contreviendrait aux lois et réglementations en vigueur. Exception faite des cadeaux symboliques, accepter ou faire des cadeaux est strictement interdit pour tout salarié du Groupe ; de même que le versement et/ou l'acceptation de toute somme d'argent. En particulier, sauf dérogation explicite du directeur général ou du directeur financier, il est interdit :

- D'offrir de l'argent, des cadeaux ou tout autre avantage à une personne, une entreprise, (publique ou privée) ou une autorité publique pour obtenir ou conserver un marché, récompenser une décision favorable ou s'assurer une aide ou un service contraire aux réglementations. Cette interdiction s'applique que cet échange ait été fait directement ou indirectement, y compris en cas d'intervention d'un tiers.
- De recevoir de l'argent, des cadeaux ou tout autre avantage en récompense d'une décision favorable à un tiers.
- D'offrir des cadeaux, des services ou des invitations à des employés de toutes autorités administratives ou gouvernementales ou organes équivalents, d'utiliser des dons, des parrainages ou tout autre type d'aide financière pour couvrir des paiements irréguliers. L'octroi de l'un des éléments susmentionnés à une entité externe doit être effectué de manière honnête et transparente, conformément aux réglementations locales.

Tout acte de corruption ou de tentative de corruption peut entraîner des conséquences extrêmement graves :

- Sanctions pénales contre l'entreprise et/ou les employés coupables ou impliqués dans ces pratiques (lourdes amendes et peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement)
- Dommages et intérêts demandés par les tiers lésés
- Atteinte à la réputation et à l'image du groupe
- Résiliation d'importants contrats en représailles.

4. Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Groupe Novares s'engage à respecter toutes les lois et autres dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme à travers le monde. Novares s'associe uniquement avec des clients et des fournisseurs fiables, menant des activités légitimes, dont les fonds ont été obtenus légalement. Le blanchiment d'argent consiste généralement à faire entrer des fonds obtenus illégalement sur les circuits financiers légitimes et à les cacher ou à dissimuler leur provenance illicite. Le cas échéant ou lorsque cela semble approprié, Novares se réserve le droit de mener des enquêtes de due diligence sur ses partenaires commerciaux.

5. Responsabilité financière et non financière, exactitude des comptes

Le Groupe Novares s'engage à divulguer les informations financières et non financières conformément aux lois applicables, à la comptabilité et aux pratiques du secteur. Cela implique que les données et autres enregistrements soient toujours complets, corrects et à jour.

L'ensemble des actifs, passifs, dépenses et transactions des différentes entités du Groupe doit être fidèlement retranscrit dans leurs registres et comptes, conformément aux principes, règles et lois applicables. Aucune structure juridique appartenant au Groupe ne peut créer ou alimenter des fonds secrets, ni dissimuler des actifs ou des passifs. Aucun paiement ne peut être autorisé ou effectué s'il est déclaré ou compris qu'il sera totalement ou partiellement utilisé à des fins autres que celles décrites dans les documents justificatifs. Aucune information fausse ou non fondée ne peut être inscrite dans les registres ou la comptabilité du Groupe et de ses sites. Les états financiers et toutes les communications à ce sujet sont publiés après vérification des comptes.

Le Groupe Novares s'engage également à :

- Éviter toute forme d'action économique, d'aide ou de médiation qui apporte un soutien financier ou autre à des activités de groupes terroristes ou à d'autres activités qu'elle considère comme controversées.
- Assurer la sauvegarde et l'intégrité de ses actifs, ainsi que leur bon usage à des fins légitimes et dans le cadre de son objet social.
- Protéger et maximiser la valeur des investissements réalisés par les actionnaires, en promouvant le caractère raisonnable du rendement de ces investissements.
- Définir une stratégie fiscale et une politique de contrôle et de gestion des risques, ainsi que l'approbation des investissements et des opérations présentant un risque particulier, sur la base de la conformité.
- Ne pas obtenir d'informations par des moyens malhonnêtes, ne pas faire de fausses déclarations et ne pas induire en erreur les parties prenantes et/ou le personnel des institutions publiques afin d'obtenir un avantage ou un bénéfice indu.
- Faciliter le travail du personnel, des organisations ou des entités chargés de l'inspection, de l'audit et de la supervision, le cas échéant.

6. Relations avec les clients, les prestataires de services et les fournisseurs

La sélection d'un fournisseur de biens ou de services pour le Groupe Novares dépend du service proposé et se fonde sur des critères de qualité, de respect des exigences, de compétitivité et de solidité financière. Au cours des négociations avec les fournisseurs, les salariés du Groupe doivent veiller en priorité aux intérêts de Novares, tout en restant strictement dans les limites du droit. Les opportunités et les conditions doivent être obtenues sans faire preuve de favoritisme basé sur des relations personnelles ou sur des critères discriminatoires interdits par le présent Code d'Éthique.

Dans le cadre des procédures de passation de marchés, les accords entre le Groupe et ses agents d'une part et des représentants, des consultants et autres prestataires de services d'autre part doivent mentionner clairement les services à fournir, l'assiette de rémunération, le prix et toutes les autres modalités et conditions de fourniture des services. La rémunération est déterminée et versée en fonction de services fournis. Les agents, représentants et consultants ne peuvent pas agir au nom du Groupe, sauf autorisation expresse et écrite d'un représentant autorisé. Les salariés ne doivent pas tirer profit de leur position de membres du Groupe pour que s'appliquent à leurs achats personnels un quelconque avantage, même équivalents à ceux accordés au Groupe Novares par les fournisseurs. Les employés ne doivent pas accepter de cadeaux ou de gratifications de la part de clients ou de fournisseurs, sous quelque forme que ce soit (par exemple, marchandises, services, divertissements, voyages), sauf si le cadeau ou la gratification n'a qu'une valeur symbolique. Il est strictement interdit d'accepter une somme d'argent, quel qu'en soit le montant. Inversement, il est interdit de payer ou d'offrir des gratifications en espèces, en nature ou sous une autre forme, directement ou indirectement, à tout représentant d'un client, d'un fournisseur ou de tout autre tiers en vue d'obtenir un contrat ou tout autre avantage commercial ou financier, sauf si le cadeau ou la gratification n'a qu'une valeur symbolique.

NB : La valeur symbolique est définie comme un cadeau ou une faveur monétaire équivalant à 100 euros, qui est licite, adapté aux circonstances et offert de bonne foi sans attente de réciprocité. Tout montant supérieur à 100 euros ou équivalent dans d'autres devises doit être autorisé par un membre de la direction générale du groupe (niveau Group Executive Team, ou GET).

7. Conflits d'intérêts et loyauté

Il y a conflit d'intérêts avec les activités du Groupe Novares quand :

- Un/une salarié ou l'un de ses proches est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction réalisée au nom d'une entreprise du Groupe avec un client ou un fournisseur particulier. Un/une salarié tente de sélectionner ou de faire sélectionner, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui ou l'un de ses proches a des intérêts financiers directs ou indirects.
- Un/une salarié reçoit des honoraires de consultant ou tout autre avantage financier de la part d'un fournisseur, d'un concurrent ou d'un client du Groupe Novares.
- Un/une salarié recrute l'un de ses proches sans que cette candidature ait été étudiée de manière approfondie par le département des Ressources Humaines. Un salarié est un proche du supérieur chargé de déterminer son niveau de responsabilité, de fixer son salaire ou de lui accorder une promotion.
- Un/une salarié utilise des informations confidentielles pour servir des intérêts personnels contraires à ceux de Novares.

Dans les cas les plus sensibles, les salariés concernés peuvent être amenés à signer un accord de confidentialité et à confirmer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts.

Les employés et les cadres du Groupe Novares doivent exécuter leur contrat de travail avec loyauté. Un poste de gestion ou de direction au sein du Groupe Novares est un engagement à temps plein : aucun employé ou manager ne peut exercer une seconde activité professionnelle ou posséder ou gérer une entreprise qui exige un investissement actif de son temps en dehors de ce qui est stipulé dans son contrat de travail.

Cette règle n'interdit pas la participation, en dehors des heures de travail, à une entreprise qui n'est pas en concurrence ou en conflit d'intérêts avec le groupe.

8. Concurrence loyale

Le Groupe Novares s'engage à garantir une défense équitable et efficace de la libre concurrence sur les marchés et dans les pays où il opère, conformément aux lois antitrust applicables.

Les lois antitrust interdisent spécifiquement les ententes, formelles ou informelles, les accords, les plans, les arrangements ou les comportements coordonnés entre concurrents en ce qui concerne leurs prix, leurs territoires, leurs parts de marché ou leurs clients. Il est donc interdit aux dirigeants et aux employés du Groupe Novares de conclure de tels accords ou ententes avec des concurrents.

En outre, le Groupe Novares s'engage à :

- Ne pas abuser d'une position dominante sur le marché national ou sur une partie substantielle de celui-ci, ni participer à un réseau d'affaires, une association ou une affiliation qui restreint, monopolise ou tente de monopoliser un marché, ou qui ne permet pas l'entrée de nouveaux concurrents.
- Ne pas partager avec des concurrents, directement ou par l'intermédiaire de tiers, des données commerciales sensibles telles que la stratégie commerciale, les prix ou la structure des prix, le marketing, les données sur les clients, la R&D ou les informations sur la qualité, même si l'objectif n'est pas de mettre en place un accord anticoncurrentiel.
- Ne pas faire de publicité mensongère, ni transmettre ou omettre des informations non conformes à la réalité de ses produits ou services, ni faire des déclarations sur l'activité, les produits ou les services d'un concurrent qui pourraient nuire à sa réputation sur le marché.
- Collaborer dans la plus grande transparence avec les autorités nationales, communautaires et internationales chargées de la concurrence dans tout type d'affaire antitrust.
- Garantir la légalité, la transparence et l'intégrité dans toutes les pratiques, négociations et stratégies où une influence peut être exercée.
- Interdire toute activité facilitant la production ou le commerce de produits ou de composants contrefaits tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et coopérer à toute enquête relative à des activités de contrefaçon présumées.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des autres parties.

9. Contrôle des importations/exportations et sanctions économiques

Le Groupe Novares veille à ce que ses pratiques commerciales soient conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'import et l'export de pièces, de composants et de données techniques. Il s'efforce de fournir des informations véridiques et précises à des fins de reporting lorsque cela lui est demandé et d'obtenir des licences et/ou des consentements d'importation et/ou d'exportation lorsque cela est nécessaire.

Il s'engage également à respecter les restrictions applicables à l'export et/ou l'import de biens, d'équipements, de logiciels, de services et de technologies, ainsi que toutes les sanctions économiques applicables et les restrictions concernant les relations commerciales avec certains pays, régions, entreprises ou individus.

10. Gestion responsable des matériaux et des minéraux

Le Groupe Novares s'engage à ne pas fournir de produits contenant des matériaux qui contribuent aux violations des droits de l'homme, à la corruption, à la violation de l'éthique ou qui ont un impact néfaste sur l'environnement.

Il s'engage également à utiliser des minerais provenant de sources responsables, conformément au cadre établi dans le document de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) intitulé "Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas" (Guide de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque), et à effectuer cette diligence raisonnable

dans sa chaîne d'approvisionnement.

Afin de se conformer à la loi Dodd-Frank et au règlement de l'Union Européenne sur les « minerais de conflit », le Groupe Novares demande des informations sur l'utilisation de ces minerais à ses fournisseurs qui, à leur tour, doivent demander ces informations au niveau suivant de fournisseurs, jusqu'au bout de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs qui assurent la production, le service et les pièces de rechange pour le Groupe Novares doivent assurer la déclaration et la traçabilité en utilisant le modèle de déclaration des minerais de conflit (CMRT) et le modèle de déclaration des minerais étendus (EMRT) de la Responsible Minerals Initiative (RMI) (*).

(Le terme "minerais de conflit" désigne le colombo-tantalite (coltan), la cassitérite, l'or, le wolframite, le tantale, l'étain, le tungstène et tout autre minerai ou ses dérivés déterminés par le secrétaire d'État américain. Le terme "minéraux étendus" est défini comme étant le cobalt et le mica. Voir <https://www.responsiblemineralsinitiative.org/> pour plus de détails.*

Le Groupe Novares s'engage en outre à veiller à ce que ses fournisseurs fassent appel à des fonderies et affineurs validés et exempts de conflits pour l'achat de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or contenus dans leurs produits.

11. Gestion des produits chimiques

Le Groupe Novares s'assure que toutes les substances contenues dans ses produits sont conformes à la Global Automotive Declarable Substance List (GADSL). Plus précisément, ils doivent être conformes à toutes les lois et spécifications concernant les matériaux, produits chimiques et substances dangereuses qui s'appliquent au site commercial et/ou au marché en question (par exemple, le règlement européen (CE) n° 1907/2006 (REACH)). Outre ces exigences légales, le Groupe Novares demande à ses fournisseurs de se conformer pleinement à ses propres exigences, spécifiques au client, et aux spécifications techniques associées si nécessaire, en fonction du projet et du client final. Il s'engage également à divulguer tous les matériaux, minéraux et substances contenues dans les produits dans la base de données et le système d'archivage en ligne IMDS (International Material Data System).

VI. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

1. Confidentialité des données

Le Groupe Novares s'engage à assurer la protection des données confidentielles et personnelles, conformément aux lois des pays où il opère. En particulier, il s'engage à

- Traiter les données de façon licite, équitable, sûre et transparente.
- Limiter la collecte de données à des fins légitimes et explicites.
- Ne collecter que les données absolument nécessaires à ces fins.
- Maintenir les données personnelles exactes et à jour.
- Conserver les données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire aux fins spécifiées.
- Informer les travailleurs de leurs droits et faciliter leur exercice.
- Fournir des canaux et des moyens pour prévenir, traiter et notifier les violations potentielles de la sécurité de la protection des données.
- Fixer des garanties en matière de protection des données lors du transfert de données à caractère personnel à l'étranger.
- Démontrer le respect de ces principes lorsque cela est nécessaire.
- Ne pas utiliser de programmes piratés ni utiliser les systèmes informatiques pour créer, enregistrer ou envoyer des contenus susceptibles d'être offensants, ni partager des mots de passe.

En outre, le Groupe Novares s'engage à déployer les principes de TISAX (Trusted Information Security Assessment Exchange) pour ses systèmes et sites informatiques afin de gérer efficacement la sécurité de l'information.

Protection des données à caractère personnel

Le Groupe Novares s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment, le règlement européen 2016/679 ou le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que les autres dispositions applicables dans les pays où il opère. Ainsi, en tant que responsable du traitement de ces informations, le Groupe Novares déploie un système de collecte, de traitement, de conservation et de transmission des informations à caractère personnel permettant de garantir la confidentialité de celles-ci ainsi que de permettre aux personnes concernées par lesdites informations d'exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition de leurs données.

Dans le cadre des relations de travail avec ses salariés, le Groupe est amené à collecter, utiliser et traiter différentes données personnelles. Les informations recueillies sont enregistrées dans des fichiers informatisés tenus par le Groupe en lien avec ces finalités. Elles sont conservées pendant la durée du contrat de travail augmentée des durées de conservation permettant à l'employeur de respecter ses obligations.

En outre, il veille à ce que seules les personnes autorisées ayant besoin d'accéder aux données dans le cadre de l'activité de l'entreprise puissent avoir accès à ce type d'informations. Le Groupe s'engage enfin à s'assurer de la mise en place d'un tel système de protection des données personnelles dans le cadre du recours à des sous-traitants, au sens de la réglementation applicable.

Confidentialité des documents et des données du Groupe Novares

Les fichiers, actifs, données techniques et autres informations confidentielles diverses concernant le Groupe peuvent se révéler cruciaux pour préserver les résultats de Novares et son avantage concurrentiel. Tous ces éléments appartiennent à l'entreprise et doivent être restitués par les employés à l'expiration de leur contrat.

À ce titre, on entend notamment par informations confidentielles les plans d'action à moyen terme, les accords conclus avec des fournisseurs ou des clients du Groupe Novares, les données techniques et financières du Groupe Novares et tout autre information sensible (notamment les données sur les revenus des unités de production et les droits de propriété intellectuelle ou encore les technologies, logiciels et équipements informatiques utilisés dans le cadre des opérations courantes).

Il est interdit à tous les salariés du Groupe Novares de divulguer ces informations à des tiers sans autorisation préalable ; ou à d'autres employés de Novares n'étant pas habilités à posséder ces informations. Il est strictement interdit d'utiliser les informations obtenues dans le cadre des activités professionnelles à des fins personnelles, aussi bien directement qu'indirectement.

Toute violation de cette règle peut entraîner une action en justice reposant sur les dispositions applicables du droit du travail, du droit civil ou du droit pénal.

Confidentialité des données des tiers

Toutes les dispositions énoncées ci-dessus s'appliquent également aux informations fournies par nos clients, fournisseurs et d'autres tiers. En outre, ces informations doivent être utilisées avec discrétion et transmises uniquement à la personne qui en a besoin et qui se doit d'en faire usage de manière appropriée.

Les personnes qui ne sont plus contractuellement liées au Groupe Novares, et ce quelle qu'en soit la raison, s'engagent à strictement préserver la confidentialité de toutes les informations mentionnées ci-dessus et à ne les divulguer sous aucun prétexte. Ces personnes ne doivent conserver aucun document, fichier ou autre élément confidentiel utilisé pendant la durée de leur contrat.

2. Communication et image

Aucune déclaration ne peut être faite aux médias sans autorisation préalable des départements des Ressources Humaines et de la Communication. Il est important de préserver la réputation de l'entreprise, en particulier dans le cadre de communications dans la presse et les médias. Les employés doivent informer leur hiérarchie et le département Communication avant d'entreprendre toute initiative de communication externe impliquant les médias et la presse locale ou internationale. En outre, ils sont tenus de représenter le Groupe Novares de manière responsable dans l'exercice de leurs activités professionnelles, sans dégrader sa réputation.

ANNEXE - RÉFÉRENCES

2022 Rapport de Novares sur le développement durable :

<https://www.novaresteam.com/wp-content/uploads/2023/09/NOVARES-SUSTAINABILITY-REPORT-2022.pdf>

Documents des Nations Unies :

- Les 10 principes du Pacte mondial : <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>
- Déclaration universelle des droits de l'homme : <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- 17 Objectifs de développement durable : <https://sdgs.un.org/goals>
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

Documents de l'Organisation internationale du travail (OIT) :

- Conventions fondamentales de l'OIT : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12000:0:0:0:::~:text=Les%20travailleurs%20et%20les%20employeurs,a ux%20statuts%20de%20ces%20derniers](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12000:0:0:0:::)
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716594.pdf
- Indicateurs de l'OIT sur le travail forcé : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_203832.pdf
- Convention 87 de l'OIT : Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312232,fr#:~:text=Les%20travailleurs%20et%20les%20employeurs,a ux%20statuts%20de%20ces%20derniers

Documents de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

- Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des affaires : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/81f92357-en.pdf?expires=1704190417&id=id&accname=guest&checksum=459357A70492C8A3D9AB109644EDACDD>
- Guide de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque : <https://www.oecd.org/daf/inv/mne/mining.htm>
- Manuel OCDE-FAO sur la déforestation et le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement agricole : [Manuel OCDE-FAO sur la déforestation et le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement agricoles | OECD iLibrary \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/81f92357-en.pdf?expires=1704190417&id=id&accname=guest&checksum=459357A70492C8A3D9AB109644EDACDD)

Normes ISO :

- ISO 14001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100371.pdf>
- ISO 45001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100427.pdf>
- ISO 50001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100400.pdf>

Résolutions et recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la biodiversité : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-5th-005.pdf>

5 Animal Rights for Animal Welfare (Organisation mondiale de la santé animale) :
<https://www.woah.org/en/what-we-do/animal-health-and-welfare/animal-welfare/>

Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE :
<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj>